

Compte rendu de Conseil municipal du 9 février 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Excusées : BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU), AUBINEAU-DUBOIS Audrey (pouvoir L. LONJARD).

Absent : BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

A la demande du maire, il est proposé au conseil de délibérer à huis clos sur le point relatif à la protection fonctionnelle. Par vote à main levée, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de traiter ce point à huis clos.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 12 janvier 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
80, rue Saint Jacques Sect. AH 90	Bâti	1 122 m ²
11, Impasse du tilleul Sect. 097AB 24, 097AB 26	Bâti	431 m ²
221, rue Piot Sect. AI 21	Bâti	2 019 m ²
Les Petits Affranchimens Sect. ZA 254	Non bâti	2 050 m ²

ESTIMATIONS D'IMMEUBLES

Le conseil ayant autorisé la mise en vente des immeubles communaux situés 116, place de l'Hôtel de Ville et 500, route nationale (ancienne mairie de La Revêtizon), une estimation a été réalisée afin d'en définir la valeur. Le conseil décide de fixer le prix de vente de ces biens à 70 000 € pour le 1^{er} et 60 000 € pour le second.

LOTISSEMENT DES ECOLES : REMBOURSEMENT DU PRET

L'acquisition du terrain et l'aménagement du lotissement communal des écoles ont été financés par un prêt In Fine de 270 000 €. Le contrat étant exempt de pénalité en cas de remboursement anticipé, le conseil autorise à l'unanimité le remboursement de cet emprunt par anticipation, au gré de l'encaissement des ventes.

PLUI : GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

La précédente délibération en date du 8 décembre 2016 ayant été jugée incomplète par la CAN, le conseil décide de nommer 6 membres supplémentaires représentant respectivement l'ONEMA 79, la CAN, l'association des randonneurs, la propriété forestière, l'association Deux-Sèvres Nature Environnement et le groupe ornithologique des Deux-Sèvres.

QUESTIONS DIVERSES

Ecoles : des discussions sont en cours entre les communes du sud (Belleville, Boisserolles, Saint Etienne la Cigogne et Prissé la Charrière) pour la répartition des effectifs scolaires entre les écoles de Prissé la Charrière et Beauvoir-sur-Niort afin d'assurer le maintien des classes. Une rencontre est prévue la semaine prochaine pour avancer en ce sens avec les élus concernés.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de quitter la salle du conseil afin de traiter à huis clos le dernier point.

PROTECTION FONCTIONNELLE

Le conseil municipal est informé par le maire qu'un agent de la collectivité a sollicité la protection fonctionnelle des fonctionnaires par courrier en date du 26 janvier 2017. Il expose au conseil le détail des faits rapportés par l'agent, ce dernier précisant, dans sa requête, présenter cette demande à titre conservatoire. Au vu des faits précisément exposés, le conseil municipal décide à la majorité (17 pour, 1 contre) d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent l'ayant requise.

Le conseil municipal est ensuite informé d'une seconde demande de protection fonctionnelle présentée par courrier en date du 31 janvier 2017, par le mandataire d'un agent actuellement en arrêt de travail. Monsieur le Maire et M. Michel GACIOCH décident de quitter la salle afin de ne pas influencer le débat. M. Vilmont BERNARDEAU est désigné pour exposer ce point. Il informe le conseil que le requérant sollicite la protection fonctionnelle au bénéfice de son épouse. M. BERNARDEAU rappelle au conseil la

première demande de protection fonctionnelle présentée par cet agent en date du 3 novembre 2015 et à laquelle il n'avait pas donné droit. Considérant que les faits ont déjà été longuement examinés lors de la séance du 17 décembre 2015, le conseil municipal décide, à la majorité (15 pour, 1 contre), de maintenir sa position et de ne pas accorder la protection fonctionnelle requise pour cet agent.

Séance levée à 23h